



Modernisation du système de consigne au Québec

Établissements de consommation sur
place

Février 2025



Agenda

1. Modernisation de la consigne
2. Obligations réglementaires ÉCSP
 1. Portail et service de collecte
3. Outils et solutions pour les ÉCSP
 1. Boite à outils
 2. Le tri des matières
 3. Application de collecte
 4. Info pratique
4. Période de questions

Modernisation de la consigne

Qui sommes-nous ?

AQRCB

Organisme de gestion désigné (OGD) pour l'élaboration, la mise en œuvre, le financement et la gestion du système de consigne modernisé selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

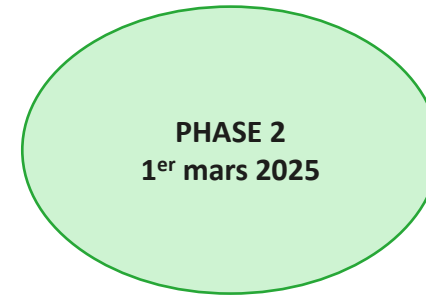
Consignaction

Organisme à but non lucratif relevant de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) dont la mission est de promouvoir le système de consigne québécois.

Quels sont nos objectifs ?

- Offrir aux citoyen·ne·s un service accessible, rapide, moderne, efficace et écologique
- Maximiser la récupération des contenants de boisson consignés, dans une optique de réutilisation et de recyclage
- Faciliter le traitement des contenants de boisson
- Assurer de la participation de chacun·e

La modernisation du système de consigne



PRINCIPAUX CHANGEMENTS

La consigne est passée à 10 cents

- La plupart des contenants de boisson consignés, à l'exception de certaines bouteilles de verre de 500 ml à 2 l, déjà consignées, qui sont consignées à 25 cents.
- Les contenants de boisson actuellement consignés à 20 cents ont été ajustés à 10 cents.

Tous les contenants de boisson en aluminium sont consignés

- Toutes les boissons vendues dans des contenants d'aluminium de 100 ml à 2 l.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Tous les contenants de boisson en plastique sont consignés

- La deuxième phase, en vigueur le **1^{er} mars 2025**, l'ajout des contenants de plastique, représentant une augmentation de 1 milliard de contenants de boisson consignés.
Ex. : les bouteilles d'eau, de sodas
- Déploiement d'un réseau de lieux de retour.

Mars 2027

Phase
3

Élargissement de la consigne à tous les contenants de prêt-à-boire:

- **Aluminium, plastique, verre et cartons multicouches**
- De 100ml à 2l



À terme, cela représente 5 milliards de contenants consignés.

Parcours du contenant



Obligations réglementaires des ÉCSP

Obligations des ÉCSP

- Qu'est-ce qu'un ÉCSP?
- Établissement de consommation sur place :
- Établissement qui n'est pas mobile, dans lequel sont offerts, en vente ou autrement, des repas, des repas légers ou des boissons pour consommation immédiate sur place ou à l'extérieur de l'établissement.

Obligations des ÉCSP

1.2 SECTION 3 - Retour des contenants consignés et remboursement

§4- §§2. Établissements de consommation sur place

Responsabilités de l'exploitant d'un ÉCSP


Article 62

- Tout exploitant d'un **ÉCPS doit participer au système de consigne** élaboré et mis en œuvre en application du présent règlement.
- Tout exploitant d'un établissement d'ÉCSP dont la capacité d'accueil est d'au moins 20 personnes à la fois doit afin de respecter l'exigence qui lui est imposée au premier alinéa, outre ce qui est prévu aux articles 63 et 65, prévoir les autres mesures nécessaires pour ce faire au sein de l'établissement.

Obligation des ÉCSP

- Portail dédié aux ÉCSP
- **La nouvelle loi sur la consigne élargie oblige les Établissements de Consommation Sur Place (ÉCSP*) qui vendent de la nourriture (cafétéria, restaurant, bar, salle de spectacle avec traiteur, etc.) à s'enregistrer pour connaître les lieux émetteurs de contenants consignés vides pour augmenter la récupération.**
- Création d'un compte sur le portail
 - Création des sites de consommation sur place
 - Approbation par Consignaction
 - Possibilité de demande de collecte

English

 **consignaction**

Enregistrement

Prénom

Nom

Courriel

Confirmation du courriel

Mot de passe

Confirmation du mot de passe

En vous enregistrant vous confirmez être en accord avec nos [Termes et conditions](#) ainsi que notre [Politique de confidentialité](#).

M'enregistrer

[Retour à la page de connexion](#)

Obligation des ÉCSP – Service de collecte

- **Phase 1:** collecte offerte pour les établissements de consommation sur place qui ont 75 places assises ou plus.
 - Les demandes de collecte se font via le formulaire disponible sur le site de Consignaction
- **Phase 2:** Élargissement de collecte offerte pour les établissements de consommation sur place qui ont 20 places assises ou plus. Modernisation de la collecte. Une application sera disponible dans les prochaines semaines.

Obligation des ÉCSP – Service de collecte

Critères de collecte pour la phase 2

- Le client doit avoir :
 - 5 sacs minimum
 - 10 caisses minimum
 - 3 sacs et 5 caisses minimum
 - Aucun maximum
- Il faut avoir une ressource disponible pour remettre les contenants accumulés au récupérateur.
- Les sacs et les caisses doivent être à proximité de la sortie du bâtiment.
- Il ne doit y avoir aucun liquide dans le fond des sacs.
- Les sacs doivent être en bon état et remplis jusqu'à la ligne. Les sacs éventrés ou incomplets seront refusés.
- Les sacs utilisés sont ceux qui sont identifiés et fournis par l'AQRCB. Tout autre sac peut être refusé.
- Les sacs ne contiennent pas de contenants de boissons non visés par le système de consigne.
- Les sacs ne contiennent ni déchets ni verre.

En cas d'impossibilité de respecter les critères de la collecte, il est possible de faire appel à des associations de joueurs en économie sociale.

Outils et solutions pour les ÉCSP

Phase 2 de la modernisation de la consigne

Boite à outils

Boite à outils








- À découvrir sur la page web de Consignaction – la boite à outils va comporter des affiches, des bannières et d'autres contenus visuels pour sensibiliser la clientèle.

Code QR d'identification des contenants

- Listes des contenants consignés.



Le tri des matières

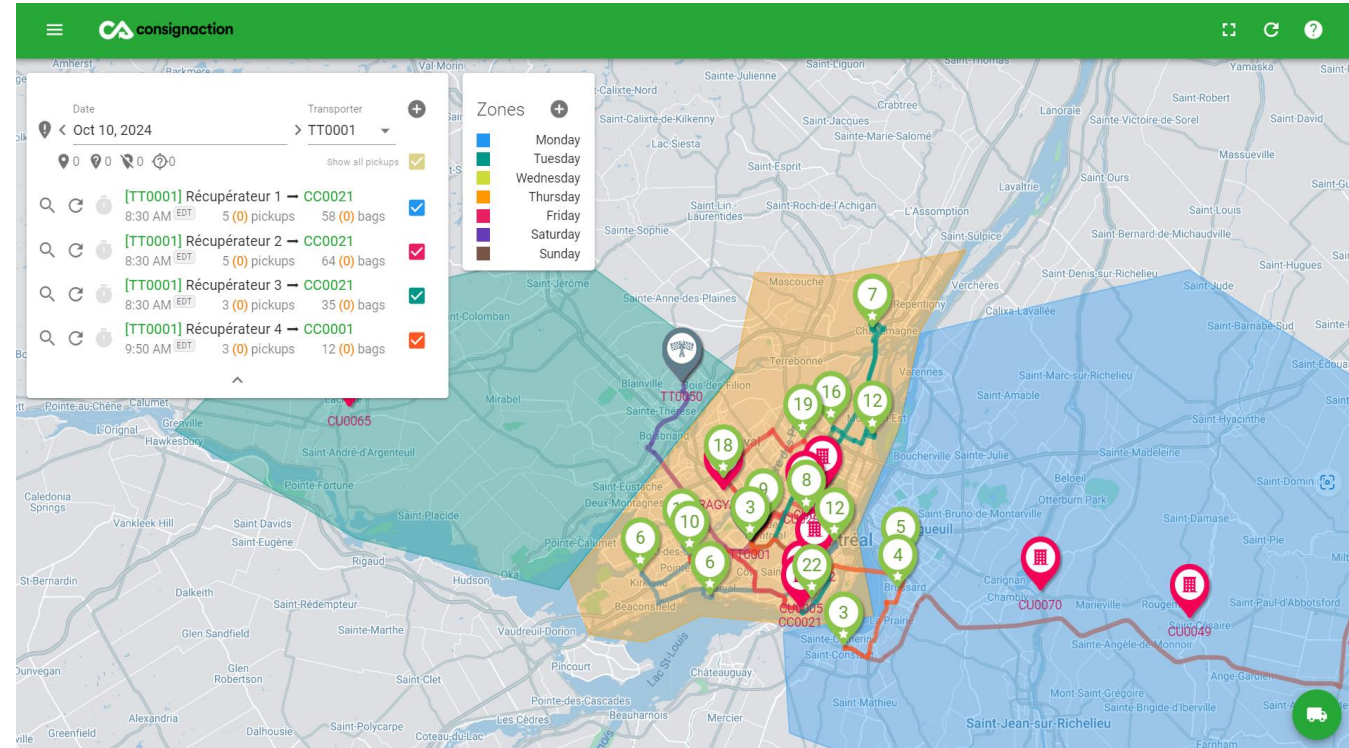
Type de contenant	Format	Exemple de contenant	Valeur de la consigne unitaire	Quantité prédéterminée	Montant remboursé
Sac de canettes mélangées	100 ml à 499 ml		10¢	240	24,00 \$
Sac de canettes grand format	500 ml et plus		10¢	110	11,00 \$
Sac de bouteilles de plastique mélangées	100 ml à 591 ml		10¢	180	18,00 \$
Sac de bouteilles de plastique moyen format mélangées	591 ml à 1 l		10¢	140	14,00 \$
Sac de bouteilles de plastique grand format mélangée	1 l à 2 l		10¢	60	6,00 \$
Caisse de bouteilles de verre	300 ml à 499 ml		10¢	24	2,40 \$
Caisse de bouteilles de verre grand format	500 ml et plus		25¢	12	3,00 \$

Dans un premier temps la collecte des contenants va se faire en séparant les matières.

Le récupérateur collecte des sacs pleins jusqu'à la ligne.

Application de collecte

- Création d'une application de collecte pour les ÉCSP
- Demande de collecte en quelques clics
- Mise en relation avec un récupérateur en fonction de la zone géographique
- L'ÉCSP annonce le nombre de sacs à collecter, indique l'endroit de dépôt au conducteur, prend en photo les sacs
- Ramassage par le conducteur dans la plage horaire validée
- Acheminement vers le dépôt Consignaction + le plus proche
- Remboursement dans les 14 jours ouvrés



Info pratique

- Boîte à outils – Consignaction
- Restaurants, bars, hôtels et institutions (ÉCSP) – Consignaction
- Foire aux questions – Consignaction
- Contenants visés et non visés – Consignaction
- Liste des contenants consignés – Consignaction
- Téléphone : 1 877 CANETTE
- Courriel : ecsp@consignaction.ca

Période de questions

Merci.

